



Anfiide

Penser la filière infirmière dans un format LMD: les propositions de l'ANFIIDE

C Debout
Président
Avril 2007



Anfiide

Finalité de nos propositions

- Mettre en place une filière de formation en soins infirmiers optimale en regard de l'utilité sociale actuelle et future du corps professionnel et des attentes des professionnels

ANFIIDE avril 2007

2



Nos objectifs

- Obtenir la création d'une discipline universitaire en science des soins infirmiers permettant l'acquisition d'un niveau de compétences requis et la formalisation des savoirs utiles aux champs d'activités de l'infirmière
- Garantir l'autonomie de notre filière infirmière ainsi que le positionnement des cadres formateurs au sein de l'université
- Négocier des mesures transitoires permettant au système actuel de se reconfigurer sur le format Licence Master Doctorat issu des accords de Bologne

ANFIIDE avril 2007

3

Historique du projet

- Positionnement historique de l'ANFIIDE pour la création d'une filière de formation universitaire pour les infirmières reposant sur la discipline de la science des soins infirmiers
- Participation aux réunions organisées à l'initiative des ministères de la santé et de l'éducation
- Participation aux discussions internes au GIPSI relatives au projet préparé par le CEFIEC et l'AEEIBO/le CEEIAD/le CEEPAME
- Formulation d'amendements à ce projet conjointement avec l'AFDS, l'AFET, l'ANPDE, le GERACFAS, l'UNAIBODE ET l'UNASIIF
- Participation à la réunion du 5 avril 2007 à l'initiative de la FNESI et du GIPSI

ANFIIDE avril 2007

4

Fondements de nos propositions

- **Le cadre réglementaire et normatif européen**
 - Directives européennes
 - 1977: directive sectorielle 77/453/EEC
 - 2005: directive 2005/36/EC sur la reconnaissance des qualifications professionnelles
 - Accords de Bologne
 - Projet Tuning appliqué aux soins infirmiers
 - Position de FINE Europe (Fédération européenne des formateurs en soins infirmiers)
 - Position conjointe du CII (Conseil International des Infirmières), de l'EFN (fédération européenne des associations infirmières) et de l'OMS Europe
- **Le cadre réglementaire national**
 - Déclinaison nationale des accords de Bologne
 - Organisation et fonctionnement des universités
 - Mise en place de l'ordre infirmier
 - Rôle du CSPPM et missions du futur HCPPM quant aux questions relatives à la formation
 - Spécificité des professions réglementées
- **Les besoins en matière de santé publique**
- **Les attentes des professionnels infirmiers**

ANFIIDE avril 2007

5

À retenir pour adosser notre position

- **La prise de position conjointe CII / EFN / OMS Europe**
- **Les objectifs de la réforme de l'enseignement supérieur issue des accords de Bologne**
- **Le cadre national pour l'application du LMD**

ANFIIDE avril 2007

6

Prise de position conjointe CII / EFN / OMS Europe

- Il ne doit exister qu'un seul niveau de qualification d'infirmière suivi d'un niveau master et d'un niveau doctoral
- Le niveau d'entrée dans la filière doit être équivalent à celui requis pour entrer à l'université
- La formation initiale en soins infirmiers (niveau licence) doit garantir l'acquisition de compétences de base et doit s'étaler sur 3 années minimum
- Le directeur du programme de formation doit être une infirmière professeur d'université ou détentrice du niveau de qualification le plus élevé dans la filière

ANFIDE avril 2007

7

Les objectifs de la réforme de l'enseignement supérieur issue des accords de Bologne

- Faciliter la reconnaissance des titres universitaires dans l'espace européen
- Favoriser la formation tout au long de la vie
- Promouvoir la mobilité des parcours universitaires

ANFIDE avril 2007

8

Le cadre national pour l'application du LMD

- 3 strates: Licence/Master/Doctorat soit 3-5-8 années
- Master: 2 parcours professionnel ou recherche
- Structure: domaine/mentions (disciplines)/spécialités
- Système des ECTS: 1 semestre = 30 ECTS
capitalisables et transférables
 - Licence:180
 - Master:120
 - Doctorat:180
- 1 crédit= 25 à 30h d'activités d'apprentissage
- 1 Unité d'Enseignement= 6 ECTS

ANFIIDE avril 2007

9



Nos propositions

ANFIIDE avril 2007

10

Postulats

- Le Code de Santé Publique reconnaît une utilité sociale à l'IDE précisé dans sa définition officielle
- Les soins infirmiers: une profession / une discipline / une science
- 4 champs d'activité en soins infirmiers:
 - Pratique
 - Formation
 - Gestion
 - Recherche
- L'interdisciplinarité se définit comme le croisement de perspectives disciplinaires appliquées aux situations, il y a complémentarité et non pas concurrence des approches

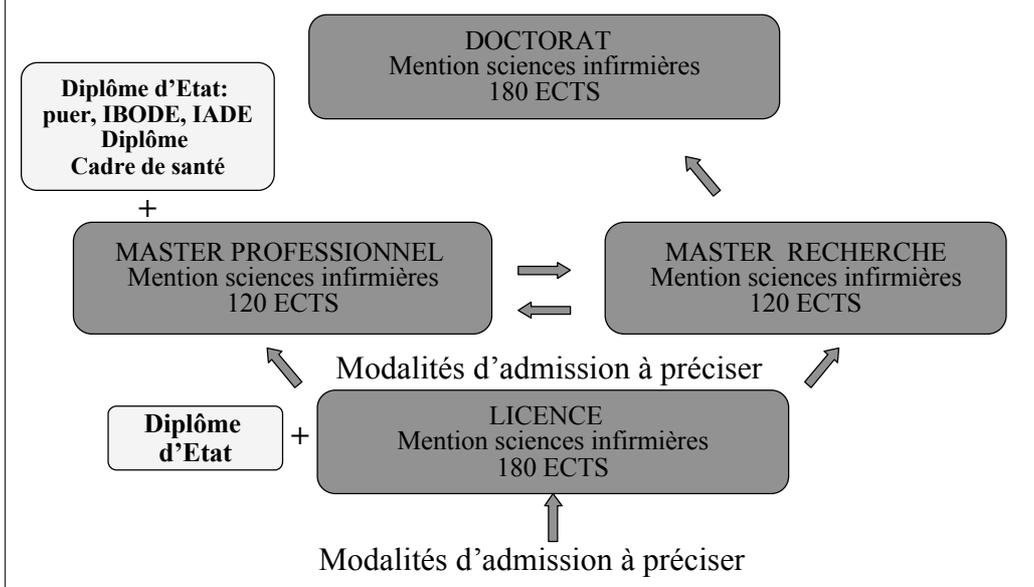


Trame de dispositif opérationnel

Lignes directrices

- Respect de la prise de position de l'EFN relative à l'application des accords de Bologne dans le domaine des soins infirmiers
- Demande de création d'une discipline sciences des soins infirmiers au Conseil National des Universités
- Demande de création d'une unité de recherche sciences des soins infirmiers doté d'un laboratoire dans chaque école doctorale en sciences de la santé
- Demande d'alignement du statut des enseignants avec ceux des autres disciplines
- Mise en place de mesures transitoires permettant aux formateurs d'obtenir les qualifications universitaires nécessaires

Structure de la mention science des soins infirmiers



Spécialités dans la mention sciences des soins infirmiers (second cycle)

